

# Polémique municipalité-CCBTA sur fond des travaux des quais

**Chantier.** La communauté de communes a mal pris un tract municipal.

Il y a une quinzaine de jours, la municipalité de Beaucaire distribuait un tract dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants d'une fermeture partielle du quai de La Paix, à partir du 22 octobre. « Il s'agissait notamment de finir les envols et la voirie, ce qui nécessitait de couper la circulation », explique le maire, Julien Sanchez.

Le communiqué soulignait que les travaux touchaient à leur fin, et rappelait qu'ils avaient d'abord consisté à la réhabilitation des réseaux secs et humides d'eau et d'assainissement, « anciens et sous-dimensionnés ».

La municipalité expliquait que « les travaux avaient, ensuite, pu commencer. Du retard a été pris car nous avons, en cours de travaux, obtenu finalement l'accord de VNF (Voies navigables de France) et celui de la CCBTA (communauté de communes Beaucaire) pour faire des travaux supplémentaires sur leur propriété (les abords de la passerelle) et car la CCBTA a finalement accepté de faire des travaux sur le chemin de halage qui appartient à VNF, sous concession CCBTA ».

Une phrase qui a déclenché la colère de la CCBTA qui a aussi répondu par un tract sur les réseaux sociaux, intitulé : « Pour la mairie de Beaucaire, c'est toujours la faute des autres ! »

« Ce sont surtout mes équipes qui ont été choquées et qui ont souhaité réagir » explique le président Juan Martinez,



■ Le chemin de halage du canal, un cheminement piétonnier, sur le quai de La Paix.

« car la municipalité sous-entend que la CCBTA a volontairement ralenti le chantier sur la partie concernant le chemin de halage ».

## Deux inaugurations séparées

La CCBTA rappelle donc les principales dates de l'évolution de ce chantier « qui a vu par deux fois, la municipalité modifier ses plans. Ainsi le 12 septembre 2017, le projet de la ville évolue une première fois ; le 12 février 2018, la municipalité change d'avis une deuxième fois ». Le 5 mars 2018, la CCBTA « signifie à la ville qu'elle lui laisse le soin d'agir comme bon lui semble. La municipalité n'a toujours pas répondu à ce jour. La CCBTA a donc décidé de lancer un appel d'offres. Les travaux commandés par la CCBTA démarrent en septembre et sont terminés en octobre 2018 ».

Le communiqué conclut par un lapidaire : « Quand les travaux menés par la municipalité piétinent, ceux de la CCBTA sont déjà terminés. » « Leur chantier a coûté 80 000 €, (102 000 € TTC NDLR), le nôtre, 2 M€, avec des aides de l'État (700 000 €) et du Département (200 000 €), cela n'a rien à voir, rétorque Julien Sanchez qui dénonce « le sous-investissement de la CCBTA sur la ville de Beaucaire. »

Il s'étonne, par ailleurs, de la réaction de la CCBTA : « Elle s'est sentie mise en cause, ce qui n'était pas le cas. Je rappelle seulement, qu'au départ, la CCBTA ne voulait pas prendre en charge le chemin de halage. La municipalité de Beaucaire a insisté et ils ont fini par accepter. De toute façon, nous restons sur nos positions, eux restent sur les leurs. »

C'est bien le seul point sur

lequel les deux élus s'accordent... Juan Martinez a par ailleurs annoncé que les travaux réalisés par la CCBTA – 102 000 € à sa charge, sans autre partenaire –, seraient inaugurés, mercredi 14 novembre, conviant élus, plaisanciers et riverains du port, à 11 h 30, au niveau de la passerelle. « Il s'agit d'un chantier indépendant du reste des travaux » estime Juan Martinez.

Une décision que Julien Sanchez trouve « assez inélégante. Il aurait été préférable de faire une inauguration globale de l'ensemble des travaux. Nous, nous organiserons une inauguration d'ici la fin de l'année, en présence de nos partenaires, le préfet, le Département ». Ce lundi 5 novembre, la municipalité de Beaucaire doit procéder à une préreception des travaux. Qui devraient donc toucher bientôt à leur fin.